

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

Toute commande erronée ou sans règlement ne sera pas prise en compte.

Visionnez la vidéo pour éviter les erreurs sur <https://youtu.be/QZKJG8RD68w>

Nom :

Adresse de résidence:

Tél. (portable obligatoire) :

Adresse mail obligatoire, sur laquelle vous recevrez nos communications :

Statut : Particulier Agriculteur Entreprise Collectivité

Date de distribution secteur du Cotentin : le samedi 14 décembre 2024

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)			
Chêne sessile		<input type="checkbox"/> (1) Je demande l'aide de 1€ par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 € d'aide au maximum. (Règlement des plants à la commande). En demandant la subvention, j'accepte que mes données personnelles soient communiquées au financeur.		
Hêtre				
Merisier				
Aulne glutineux				
Châtaignier				
Charme				
Erable champêtre				
Noisetier				
Bourdaine				
Troène sauvage				
Prunier myrobolan			Prix unitaire TTC	Montant à régler
Viorne obier				
Total plants (20 au minimum)			X 1.70 € /plant	
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)				
Dalles de paillages		X 1.70 € /unité	+	
Gaines de protection chevreuils*		X 1.70 € /unité	+	
(*tuteurs non fournis)	Je déduis l'aide de 1€ par plant aidé⁽¹⁾:		-	
Total TTC à régler ⁽¹⁾			=	

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de la **Fédération des Associations de Boisement de la Manche** (sans autre précision).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Date et signature :

Fait à



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département (plants en racines nues, de 1 – 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets)** chevreuils (ht= 1,20 m). **Prévoir 2 tuteurs de 1.50 m de hauteur (non compris) pour le maintien de chaque filet.**

Commandes possibles par **multiples de 5** (par essence) et **à partir de 20 plants au total** pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le bon de commande ci-joint, accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande.

Pour éviter les erreurs lors du remplissage du bon de commande, n'hésitez pas à consulter la vidéo sur <https://youtu.be/QZKJG8RD68w>

Un mail confirmant la bonne réception de votre commande vous sera adressé avant fin août.



Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, la Communauté d'Agglomération le Cotentin apportera une aide de 1€ par plant (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 10 000 premiers arbres commandés).

Calendrier et lieu de distribution

La remise des plants est prévue le samedi 14 décembre 2024.

Vous recevrez un courrier d'invitation à retirer vos plants 2 semaines avant la date de remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution des plants. **En retournant ce formulaire vous vous engagez à venir, vous ou un représentant, retirer vos plants le jour de la distribution.**

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge.

Bon à savoir : une commande d'une centaine de plants peut être stockée dans le coffre d'une voiture.

Vos données personnelles sont collectées dans l'objectif de pouvoir donner suite à votre commande dans les meilleures conditions et seront conservées pour vous servir uniquement dans ce cadre. Conformément au RGPD, vous pouvez demander au Délégué à la Protection des Données (DPD) via l'adresse mail (protection_des_donnees@normandie.chambagri.fr), la rectification ou l'effacement de vos données, une limitation voire un arrêt du traitement de vos données. Vous avez le droit de porter réclamation auprès de la CNIL dans le cas où vous jugeriez que ces droits ne sont pas respectés.

Pour faciliter votre choix

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	Haut-jet	Cépée* /arbuste			
Chêne sessile	X		6 à 10	15 à 25	Espèce à large amplitude. Il accepte des sols assez variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. Le chêne sessile tolère bien les sécheresses estivales.
Hêtre	X		3 à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie***, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier	X		6 à 10	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Aulne glutineux	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols hydromorphes (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique. Sols assez riches, sans hydromorphie, sans calcaire. Tolère les embruns.
Charme	X	X	0,5** à 6	1 à 20	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Erable champêtre	X	X	1 à 6	8 à 15	Petit arbre/grand arbuste, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en haut-jet ou taillis.
Noisetier		X	1	2 à 7	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Bourdaïne		X	1	1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciées des oiseaux. Un arbuste favorable à la biodiversité. En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.
Troène sauvage		X	1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Prunier myrobolan		X	1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des prunes comestibles de la taille des mirabelles.
Viorne obier		X	1	2 à 4	Sols basiques à assez acides, supporte la demi-ombre. Floraison à la fin du printemps, pollinisé par les insectes. A l'automne, les feuilles prennent de superbes teintes.

* Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche, densifie une haie

** distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée

*** Hydromorphie : se dit d'un sol temporairement ou permanemment engorgé en eau.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

SERVICE BOISEMENT

06 58 69 45 69

commande_arbres@normandie.chambagri.fr

Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à :

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Service boisement

6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Date limite : VENDREDI 28 JUIN 2024